



Fiche

La reconnaissance des formations

La reconnaissance de nos formations

Toutes les formations professionnelles ne conduisent pas au même type de reconnaissance.

Pour vous permettre d'identifier facilement la nature de la formation que vous envisagez, nous indiquons dans chaque programme son type de reconnaissance : qualifiante, certifiante ou diplômante.

Formation qualifiante

Une formation qualifiante a pour objectif de vous permettre d'acquérir ou de développer des compétences professionnelles utiles dans votre métier ou dans le cadre d'une évolution professionnelle.

Elle peut notamment vous permettre de :

- Développer de nouvelles compétences ;
- Vous perfectionner dans votre métier ;
- Évoluer professionnellement ;
- Préparer une reconversion ou un retour à l'emploi.

Une formation qualifiante ne conduit pas nécessairement à l'obtention d'un diplôme ou d'une certification enregistrée au RNCP ou au RS.

À l'issue de la formation, un justificatif de participation ou de réalisation peut être délivré, selon les modalités prévues par la formation.

À retenir :

👉 J'acquiers ou je développe des compétences professionnelles.

Formation certifiante

Une formation certifiante prépare à l'obtention d'une certification attestant la maîtrise de compétences professionnelles.

Selon la certification préparée, celle-ci peut être enregistrée au :

- RNCP – Répertoire national des certifications professionnelles ;
- RS – Répertoire spécifique.

Lorsqu'une certification est enregistrée au RNCP, elle est associée à un niveau de qualification. Le RS recense notamment des certifications correspondant à des compétences spécifiques ou complémentaires.

Attention : une certification n'est pas nécessairement un diplôme.

Lorsqu'une formation prépare à une certification enregistrée au RNCP ou au RS, le programme de formation précise le nom de la certification et les informations relatives à son enregistrement.

À retenir :

👉 J'obtiens une certification qui atteste de compétences professionnelles.

Formation diplômante

Une formation diplômante prépare à l'obtention d'un diplôme délivré ou reconnu par l'État, selon la nature du diplôme.

Par exemple :

- CAP ;
- Bac professionnel ;
- BTS ;
- Licence ;
- Certains diplômes d'État.

Les diplômes sont généralement associés à un niveau de qualification.

À retenir :

👉 Je prépare un diplôme reconnu correspondant à un niveau de qualification.

Comment identifier la reconnaissance d'une formation ?

La reconnaissance de chaque formation est indiquée directement dans son programme de formation.

Lorsque la formation prépare à une certification ou à un diplôme, les informations permettant d'identifier précisément cette reconnaissance sont également indiquées dans le programme.

Par exemple :

- Reconnaissance : Formation qualifiante

ou

- Reconnaissance : Certification professionnelle enregistrée au RNCP – niveau 5

ou

- Reconnaissance : Certification enregistrée au RS

ou

- Reconnaissance : Diplôme – BTS [intitulé du diplôme]

Cas particulier : formation ETP de 40 heures



Certaines formations répondent à des exigences réglementaires particulières.

Par exemple, notre formation de 40 heures en éducation thérapeutique du patient (ETP) permet aux professionnels concernés d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre et à l'animation de séances d'ETP, conformément au cadre réglementaire applicable.

Pour cette formation, le programme indique :

- Reconnaissance : Formation qualifiante – formation ETP de 40 heures

Cette mention ne signifie pas que la formation délivre un diplôme ou une certification enregistrée au RNCP ou au RS.

Tableau synthétique

Du type de reconnaissance de nos formations (= ce que la formation permet d'obtenir en termes de qualification / certification / diplôme)
et des justificatifs remis (= le document que le participant reçoit à la fin de la formation)

Nom de la formation	Type de reconnaissance	Justificatifs remis
Éducation thérapeutique du patient (42h)	Formation qualifiante (Permet aux professionnels concernés d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre et à l'animation de séances d'ETP, conformément au cadre réglementaire applicable)	Certificat de réalisation
se perfectionner pour concevoir et animer une séance éducative	Formation qualifiante	Certificat de réalisation
Surpoids et obésité de l'enfant et de l'adolescent : Prévenir, repérer, accompagner	Formation qualifiante	Certificat de réalisation
Alimentation du patient diabétique	Formation qualifiante	Certificat de réalisation

